

S'INSCRIRE À LA MÉDIATHÈQUE

Qui peut **s'inscrire** ? Qui peut **venir** ?

- Tout le monde ! Il n'y a pas d'âge minimum pour souscrire une inscription. De plus, l'accès individuel à la médiathèque est entièrement libre. Elle est accessible au public aux jours et heures affichés à l'entrée. On peut donc pousser la porte et fréquenter les lieux sans être inscrit !
- C'est seulement si vous voulez emprunter des documents qu'il faudra vous inscrire.

Comment **faire** pour s'inscrire ?

- Il faut d'abord remplir une fiche d'inscription. Vous devrez également présenter :
 - une pièce d'identité ou un livret de famille pour les enfants.
 - les pièces justificatives nécessaires pour bénéficier de la gratuité.
- Après quoi, une carte de lecteur nominative vous est délivrée. Elle est valable 1 an, de date à date. La présentation de la carte est obligatoire pour emprunter. En cas d'oubli, vous pouvez produire une pièce d'identité à la place.
- Pour vous faciliter la vie, il est possible de prendre rendez-vous pour réaliser votre inscription en toute tranquillité ! Pour cela, contactez votre médiathèque de référence.

Combien ça coûte ?

*Adultes résidant sur le territoire de l'Agglomération : **5 euros**

*Adultes résidant hors du territoire de l'Agglomération : **9 euros**

(Cliquez [ici](#) pour vérifier si vous résidez sur le territoire)

***Gratuit** pour les mineurs. Gratuit également pour les chômeurs, étudiants, titulaires du RSA, minimum vieillesse, non imposables – sur présentation d'un justificatif.

Vous pouvez aussi venir vous inscrire pendant les samedis récréatifs que fait la médiathèque au village.